ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD737

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 79, supprimer les mots :

« , de manière proportionnelle, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer un élément qui est imprécis et qui ne pourra pas être appliqué. La proportion de la biodiversité dans les outre-mers ne fait pas l'objet d'une statistique établie.